

RCS : MONT DE MARSAN

Code greffe : 4002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00053

Numéro SIREN : 394 142 285

Nom ou dénomination : ABL

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2023 sous le numéro de dépôt 567

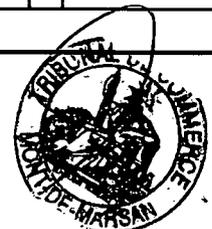
Désignation de l'entreprise <u>SAS A.B.L. "Au Bon Landais"</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise <u>240, Avenue Paul Doumer 40600 BISCARROSSE</u>											
SIRET <u>3 9 4 1 4 2 2 8 5 0 0 0 2 9</u>											
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 2</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>1, 2</u>	
										Exercice N clos le <u>31/01/2022</u>	
<b>ACTIF</b>											
										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012				
			Autres *		014		016				
	Immobilisations corporelles *				028	92 395	030	90 522			1 873
	Immobilisations financières * (1)				040		042				
	Total I (5)				044	92 395	048	90 522			1 873
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes				064	570	066				570
	(2)	Créances	Clients et comptes rattachés *		068		070				
			Autres * (3)		072	522	074				522
	Valeurs mobilières de placement				080	17 000	082				17 000
	Disponibilités				084	54 133	086				54 133
	Charges constatées d'avance *				092		094				
Total II				096	72 225	098				72 225	
Total général (I + II)				110	164 620	112	90 522			74 098	
<b>PASSIF</b>										Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120				7 622
	Écarts de réévaluation						124				
	Réserve légale						126				762
	Réserves réglementées *						130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)						131				
	Report à nouveau						134				35 376
	Résultat de l'exercice						136				1 828
	Provisions réglementées						140				
Total I						142				45 588	
Provisions pour risques et charges						154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156				10 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166				12 295
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)						169	5 862			6 215
	Produits constatés d'avance						174				
Total III						176				28 510	
Total général (I + II + III)						180				74 098	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

le 23/03/2023

B 567/2023

HN



②

## COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS A.B.L. "Au Bon Landais"		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						13/01/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
					217	218	33 000	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
Autres produits					230	15		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	33 015	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242	27 741	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	471	244	471	
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 451	
	Dotations aux amortissements *					254	1 543	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	31 206	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	1 809	
Produits financiers	(III)	280		Charges financières	(V)	294	27	
Produits exceptionnels	(IV)					290	46	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices *	(VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	1 828	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 828	314		
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993			
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				346	350	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		653	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647	
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		641			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)		990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
						352	1 828	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
Déficits antérieurs reportables * 1 922 dont imputés sur le résultat :								
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
						370	1 828	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

HA

③

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.B.L. "Au Bon Landais"

Néant \*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	7 715	442		444		446	7 715				
	Installations générales agencements divers	450	81 538	452		454		456	81 538				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	3 142	472		474		476	3 142				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	92 395	492		494		496	92 395				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 299	532	1 543	534		536	5 842				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	81 538	542		544		546	81 538				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	3 142	562		564		566	3 142				
TOTAL		570	88 979	572	1 543	574		576	90 522				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5				
	6		7		8		9		10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
		Plus-values taxables à 19 % (1)	579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SAS A.B.L. "Au Bon Landais" Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Autres immobilisations incorporelles	700		705		2
Terrains	710		715		3
Constructions	720		725		4
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6
Matériel de transport	750		755		7
Autres immobilisations corporelles	760		765		
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>		<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b> 780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	1 922
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	1 828
Déficits reportables	984	94
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	94

**III DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	6 936
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 310
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

AN

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

Désignation de l'entreprise: .....SAS A.B.L. "Au Bon Landais".....										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le: ..01./10./2021. et clos le: .....30./09./2022						Données en nombre de mois		1	2				
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>													
Effectif moyen du personnel * :										376			
Dont apprentis										657			
Dont handicapés										651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861			
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>													
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105			
<b>TOTAL 1</b>										106			
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143			
Subventions d'exploitation reçues										113			
Variation positive des stocks										111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153			
<b>TOTAL 2</b>										144			
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>													
Achats										121			
Variation négative des stocks										145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150			
<b>TOTAL 3</b>										152			
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>													
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		137	
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117			
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	Effectifs au sens de la CVAE *				023				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026			
Période de référence				024	/	/	160	/	/				
Date de cessation					/	/							
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.													

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

"Certifié conforme à l'original"



## **SAS A.B.L. "Au Bon Landais"**

S.A.S. au capital de 7 622,45 Euros

Siège social : 240, Avenue Paul Doumer

40600 BISCARROSSE

R.C.S : MONT DE MARSAN B 394 142 285

-----

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/03/2023** **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2022**

#### **Résultat – Affectation**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2022** faisant ressortir un **bénéfice** de **1 827,76** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **35 375,68** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **37 203,44** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **37 203,44** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 37 203,44 Euros .

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée décide d'affecter un **bénéfice** de **1 827,76** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 37 203,44 Euros
- 

Pour copie certifiée conforme

**Le Président**

